

Digne-les-Bains, le **14 JUIN 2022**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2022-165-008

autorisant le tir d'été du chevreuil à compter du 1er juillet 2022

LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Vu les articles L 424-2, L 424-4, R 424-6, R 424-8 et R 425-1-1 et suivants du Code l'Environnement ;

Vu le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique des Alpes-de-Haute-Provence 2020-2026 approuvé par arrêté préfectoral n° 2020-352-060 du 17 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-164-003 du 13 juin 2022 fixant le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux à prélever dans le cadre du plan de chasse grand gibier dans le département des Alpes-de-Haute-Provence pour la campagne 2022-2023 ;

Vu les décisions du président de la fédération départementale des chasseurs des Alpes-de-Haute-Provence d'attribution d'un plan de chasse individuel au chevreuil pour la campagne cynégétique 2022-2023 ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 2022-152-003 du 1^{er} juin 2022 donnant délégation de signature à Mme Catherine GAILDRAUD, Directrice départementale des territoires des Alpes-de-Haute-Provence et n° 2022-153-007 du 2 juin 2022 portant subdélégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence ;

Considérant que le tir d'été du brocard permet une meilleure gestion des populations de cette espèce et contribue à assurer un équilibre agro-sylvo-cynégétique ;

Sur proposition de Mme la Directrice départementale des territoires ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Conformément au Code de l'Environnement par ses articles énoncés ci-dessus, les bénéficiaires d'un plan de chasse désignés ci-dessous sont autorisés à prélever sur leurs territoires, dans les conditions fixées au présent arrêté, le nombre de brocards (bracelet CHM) qui leur a été attribué par le président de la fédération départementale des chasseurs des Alpes-de-Haute-Provence pour la période du 1^{er} juillet au 10 septembre 2022 :

Bénéficiaire du plan de chasse	Nombre de bracelets
Société de chasse de ALLEMAGNE EN PROVENCE	4
Société de chasse de ALLONS	2
Société de chasse de ANNOT	5
Société de chasse de MONTFURON - CHATEAUNEUF LA BLAQUE	4
Société de chasse de AUBIGNOSC	4
Société de chasse de AUTHON - LA BECASSE	2
Société de chasse de BANON - LA COMBE DE VAUX	2
Société de chasse de BARLES	4
Société de chasse de BAYONS - ESPARRON LA BATIE	2
Société de chasse de BEAUVEZER	1
Société de chasse de BEYNES	5
Société de chasse de BRAS D'ASSE	7
Société de chasse de BRUSQUET (LE) ACCA	4
Société de chasse de CAIRE (LE)	1
Société de chasse de CASTELLANE - BLARON	1
Société de chasse de CASTELLANE - EOULX	1
Société de chasse de CASTELLANE	7
Société de chasse de CASTELLET LES S - CASTELLENQUE	5
Société de chasse de CHAFFAUT (LE)	4
Société de chasse de CHAMPTERCIER - PIC D'OISE	2
Société de chasse de CHATEAU-ARNOUX	4
Société de chasse de VALAVOIRE - COLOMBERO	2
Société de chasse de CHATEAUFORT- COMMUNE	1
Société de chasse de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL	1
Société de chasse de CHAUDON-NORANTE	4
Société de chasse de CLARET	8
Société de chasse DE TARTONNE - LES PELONS MAIRE	1
Société de chasse de CORBIERES	2
Société de chasse de CURBANS	8
Société de chasse de DAUPHIN	1
Société de chasse de DIGNE - Commune de Digne	3
Société de chasse de DIGNE - Commune de archail	1

Société de chasse de DIGNE - Commune Entrages	1
Société de chasse de DIGNE - Commune La Javie	1
Société de chasse de DIGNE - Commune La Robine	1
Société de chasse de DIGNE - ROUVEYRET (LE)	1
Société de chasse de ESCALE (L')	3
Société de chasse de ESPARRON DE VERDON	4
Société de chasse de ESTOUBLON	4
Société de chasse de FAUCON-ENCHASTRAYES	3
Société de chasse de FAUCON DU CAIRE	4
Société de chasse de FORCALQUIER	2
Société de chasse de FUGERET (LE)	10
Société de chasse de GREOUX	8
Société de chasse de JAVIE (LA)	4
Société de chasse de LAMBRUISSE	2
Société de chasse de LARDIERS - A.D.P.C.C.	2
Société de chasse de LARDIERS	3
Société de chasse de LURS	6
Société de chasse de MAJASTRES	2
Société de chasse de MALIJAI	2
Société de chasse de MEES (LES) - LA ROCHETTE	2
Société de chasse de PUIMICHEL - COLLE DES MEES	2
Société de chasse de MEES (LES)	4
Société de chasse de MELVE	4
Société de chasse de MEZEL - CHATEAUREDON	6
Société de chasse de MISON	8
Société de chasse de MONTAGNAC-MONTPEZAT	4
Société de chasse de MONTCLAR	4
Société de chasse de MONTFORT	3
Société de chasse de MONTLAUX	1
Société de chasse de MORIEZ (ACCA)	2
Société de chasse de MOTTE DU CAIRE (LA)	6
Société de chasse de MOUSTIERS - LIONS NICOLAS	1
Société de chasse de MURE-ARGENS (LA)	4
Société de chasse de NIOZELLES	2
Société de chasse de NOYERS SUR JABRON	7
Société de chasse de ONGLES	6
Société de chasse de PALUD (LA)	4
Société de chasse de PALUD (LA) - SANGLIER DU PLAN	3

Société de chasse de PEIPIN	4
Société de chasse de PIERRERUE	5
Société de chasse de PUIMICHEL	2
Société de chasse de PUIMICHEL - LA CARDARINE	2
Société de chasse de PUIMICHEL - CANTEPERDRIX	3
Société de chasse de QUINSON	2
Société de chasse de QUINSON - CHASSEURS DE MONTMEYAN "La contestataire"	4
Société de chasse de REDORTIERS - VIAL Mireille	1
Société de chasse de REDORTIERS	2
Société de chasse de REDORTIERS - BURCHERI Guillaume	2
Société de chasse de REDORTIERS - LA BOUTONNELLE	1
Société de chasse de SAINTE CROIX A LAUZE	2
Société de chasse de REVEST DU BION	4
Société de chasse de REVEST DU BION - BERTO PIERRE-YVES	1
Société de chasse de MONTFURON - Domaine MERITON	1
Société de chasse de REVEST ST MARTIN	1
Société de chasse de RIEZ	7
Société de chasse de ROBINE (LA) - NURY Alain	1
Société de chasse de ROBINE (LA)	3
Société de chasse de ROCHEGIRON (LA) - BOUSCARLE Gi	1
Société de chasse de ROCHETTE	1
Société de chassede ROCHETTE - AMIS FAISANDIERE	2
Société de chassede ROUGON	4
Société de chasse de ROUMOULES	7
Société de chasse de SAINT ANDRE - MARTEL ALAIN	2
Société de chasse de SAINT ANDRE	2
Société de chasse de SAINT ETIENNE	2
Société de chasse de SAINTE TULLE	1
Société de chasse de SAINT JULIEN D'ASSE	4
Société de chasse de SAINT JURs - PUIMOISSON	5
Société de chasse de SAINT MARTIN DE BROMES	2
Société de chasse de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE	2
Société de chasse de SAINT PONS (ACCA)	2
Société de chasse de SAINT VINCENT LES FORTS	2
Société de chassede SAINT VINCENT/JABRON - SOUS LES ROCHES	1
Société de chasse de SALIGNAC	4
Société de chasse de SAUMANE	7
Société de chasse de SELONNET	1

Direction Départementale des Territoires

Avenue Demontzey – CS 10211 – 04002 DIGNE LES BAINS CEDEX

Tél : 04 92 30 55 00 - mel : ddt@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : de 9h à 11h30 et l'après-midi sur rendez-vous, du lundi au vendredi

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> - Twitter @prefet04 – Facebook @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Société de chasse de SENEZ - LE POIL	3
Société de chasse de SENEZ - BOADE - Commune de Senez	1
Société de chasse de SENEZ - BOADE - Commune de Castellane	1
Société de chasse de SENEZ	2
Société de chasse de SISTERON	2
Société de chasse de SISTERON - Vallée du Jabron	2
Société de chasse de SOLEILHAS	2
Société de chasse de SOLEILHAS - LA SAGNOLETANE	1
Société de chasse de THOARD - VALLEE DES DUYES	5
Société de chasse de THORAME-HAUTE - COLLOMP Lucien	1
Société de chasse de THORAME-HAUTE	2
Société de chasse de THUILES (LES)	4
Société de chasse de TURRIERS - BELLAFAIRE	2
Société de chasse de UVERNET-FOURS	2
Société de chasse de VACHERES - VALSAINTES	3
Société de chasse de VALBELLE - BEVONS	3
Société de chasse de VALENTOLE - GAVOTTE	3
Société de chasse de VALENTOLE - BARS	3
Société de chasse de VALENTOLE	8
Société de chasse de VALERNES-NIBLES	5
Société de chasse de VALENTOLE - PETITE FUSTE	2
Société de chasse de VERGONS	6
Société de chasse de VILLARS-COLMARS	2
Société de chasse de VALENTOLE - ARLANE ROUSSEAU CH	1
Société de chasse de VILLENEUVE	3
Société de chasse de VILLENEUVE - LOU PARDIGAOU	2
Société de chasse de VALENTOLE - SAINT JEAN	3
Société de chasse de ALLONS - LA VAUCLAUSIENNE	1
Société de chasse de MONTFURON - GRAZIANI JAUJON	1
Société de chasse de SAINT MARTIN LES EAUX	2
Société de chasse de ORAISON	1
Société de chasse de VAL DE CHALVAGNE - LEON Christian	2
Société de chasse de VALENTOLE - BEL AIR	2
Société de chasse de DIGNE - LIKAJ MITAT	1
Société de chasse de MOUSTIERS STE MARIE - SCIPION	2
Société de chasse de BARLES - AUDEMAR GILLES	1
Société de chasse de NOYERS - GRAND VALLAT	1
Société de chasse de VALENTOLE - DELAFORGE GAUTHIER	1

Société de chasse de SEYNE LES ALPES	4
Société de chasse de SAINT LAURENT DU VERDON - LES AMIS DE PAUL	5
Société de chasse de PALUD - L'ENCHASTRE	1
Société de chassede VALAVOIRE - MAUREL LAURENT	1
Société de chasse de REILLANNE - PELLOUX JOCELYNE	1
Société de chasse de SAINT PIERRE - ST PIERROISE	1
Société de chasse de GREOUX - DOMAINE DE ROUSSET	5
Société de chasse de GARDE (LA) - PERIER JPH	2
ONF - FD BACHELARD	3
ONF - FD BES (LE)	5
ONF - FD BLANCHE (LA)	4
ONF - FD CHAMATTE	1
ONF - FD CORBIERES	1
ONF - FD COUSSON	5
ONF - FD VANSON DUYES	7
ONF - FD GIMETTE	3
ONF - FD GLANDEVES	5
ONF - FD GORGES DU VERDON	5
ONF - FD HAUT VERDON	8
ONF - FD HAUTE BLEONE	7
ONF - FD ISSOLE	1
ONF - FD JABRON - LURE	6
ONF - FD COSTEBELLE BERARD	2
ONF - FD LABOURET	2
ONF - FD LAVERCQ	1
ONF - FD LURE	2
ONF - FD MONGES	1
ONF - FD MONTDENIER	5
ONF - FD MONTDENIER - GORGES DU VERDON	1
ONF - FD MOURASSES	1
ONF - FD PLATEAU	8
ONF - FD PENITENTS	2
ONF - FD PRIEURE	3
ONF - FD RIOU BOURDOUX	5
ONF - FD SASSE	2
ONF - FD SUY	6
ONF - FD VANSON	6
ONF - FD PLATEAU PENITENTS	2

Article 2 :

Les bracelets CHM attribués et non utilisés en tir d'été (du 1er juillet au 10 septembre 2022) prennent valeur de bracelets CHI pendant la période d'ouverture générale, soit du 11 septembre 2022 au 28 février 2023 au soir (du 11 septembre 2022 au 31 janvier 2023 pour le pays cynégétique n°1).

Article 3 :

Les tirs ne peuvent être effectués qu'à balle ou à l'arc à l'affût ou à l'approche par les bénéficiaires du plan de chasse énoncés ci-dessus dans la limite du nombre de bracelets CHM attribué par la fédération départementale des chasseurs des Alpes-de-Haute-Provence.

En cas de modification, le découpage des secteurs doit faire l'objet d'une déclaration à l'Office Français de la Biodiversité.

Tout animal ainsi attribué sera précompté sur le plan de chasse accordé au détenteur du droit de chasse.

Cette chasse pourra être pratiquée tous les jours, sauf le dimanche, et les jours fériés, de l'aube à 10 heures et de 17 heures au crépuscule.

Article 4 :

Tout animal ou partie d'animal destiné à la naturalisation doit être accompagné du dispositif de marquage ou de l'attestation jusqu'à l'achèvement de la naturalisation.

Article 5 :

Un constat de tir sera réalisé par le détenteur du droit de chasse et adressé à la Fédération départementale des chasseurs dans les 48 H suivant la date de prélèvement de l'animal.

Un compte rendu d'exécution précisant le(s) jour(s) du(des) tir(s) sera adressé à la Direction départementale des Territoires **avant le 30 septembre 2022 délai de rigueur.**

Article 6 :

La vente des animaux tués est interdite.

Article 7 :

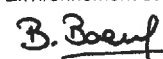
Cet arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa notification :

- par recours gracieux auprès de la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence,
- par recours hiérarchique adressé à la Ministre de la Transition Ecologique (l'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être elle-même déférée auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois),
- par recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE 22-24, rue de Breteuil 13281 MARSEILLE CEDEX 6,
- la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <https://citoyens.telerecours.fr>.

Article 8 :

Mme la Directrice Départementale des Territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à MM. le colonel commandant le Groupement de Gendarmerie, le Chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité, Le Directeur de l'Agence territoriale de l'Office national des forêts, le Président de la fédération départementale des chasseurs, les bénéficiaires d'un plan de chasse, les Maires des communes concernées et publié au recueil des actes administratifs des Alpes-de-Haute-Provence.

Pour La Préfète et par délégation Pour la Directrice Départementale
des Territoires,
Blandine BOEUF
La Cheffe du Service Environnement et Risques



Direction Départementale des Territoires
Avenue Demontzey – CS 10211 – 04002 DIGNE LES BAINS CEDEX
Tél : 04 92 30 55 00 - mel : ddt@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : de 9h à 11h30 et l'après-midi sur rendez-vous, du lundi au vendredi
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> - Twitter @prefet04 - Facebook @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

